



LE CODE DE DEONTOLOGIE

Relation Coach – Coaché

- En tant que coach, je ([Svetlana RAFALSKA, coach](#)) m'engage à traiter mon client avec dignité, en être humain libre, à respecter ses valeurs et ses objectifs afin qu'il puisse se développer et s'épanouir dans sa vie professionnelle et/ou personnelle.
- Par cette attitude, je m'engage à respecter les exigences, les limitations et les frontières personnelles de mon client.
- Je resterai inconditionnellement constructive et créative lors de nos séances de travail.
- Je privilégierai systématiquement les objectifs, le bien-être et les désirs et exprimés par mon client.
- Mon intérêt personnel, quel qu'il soit, n'aura jamais sa place dans le cadre de la relation établie avec mon client.
- J'assume la responsabilité de faire découvrir à mon client les possibilités de réaliser des percées dans l'atteinte de son/ses objectif(s) même si cela doit le pousser en dehors de sa zone de confort
- Toute relation faisant objet d'une compensation financière est validée par un contrat signé par les deux parties. Le contrat reprend les engagement de présent code.

Confidentialité

- Je respecterai le caractère confidentiel des informations transmises par mon client, sauf en cas d'autorisation expresse de divulgation par mon client ou d'exigences contraires par la loi.
- J'obtiendrai la permission écrite de chacun de mes clients avant de publier leurs noms comme clients ou références.

Code de conduite professionnel

- Je fournirai des prestations de coaching à un client pour autant que la demande fasse partie de mon domaine de compétence.
- Je notifierai rapidement à mon client le cas où ce dernier ne bénéficierait plus de notre relation d'encadrement et où il lui serait plus bénéfique de travailler avec un autre moniteur ou une autre ressource ; j'encouragerai alors mon client à entreprendre ce changement. Je l'y aiderai.
- Je me réserve le droit de terminer la relation de coaching si les attentes ou les attitudes de mon client ne permettent plus un déroulement adéquat du processus de coaching.

Développement professionnel

- Je m'engage à poursuivre d'une manière constante mon développement en tant que professionnelle du coaching. Pour ce faire, j'assure mon propre développement personnel, je maintiens une relation avec la communauté de coaching (associations, groupes de travail) et je participe au moins 10 jours par an à des formations, ateliers ou conférences ayant trait au coaching.
- Je m'engage à toujours disposer d'un lieu de supervision externe et d'y faire appel lorsque la situation l'exige.